



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



La Charte sociale européenne révisée : quelle utilité pour quel impact ?
Faire avancer la mise en œuvre des droits socio-économiques en faisant un meilleur usage des procédures de suivi de la Charte sociale européenne

Webinaires

organisés par le Comité « Action pour les droits sociaux » de la Conférence des OING, en partenariat avec le Service Droits sociaux du Conseil de l'Europe

29 mars 2022 14.00-16.30 CET

14 juin 2022 10.00-12.30 CET

Les organisations internationales et nationales de la société civile et les organisations syndicales sont des parties prenantes à la [Charte sociale européenne](#) et au [protocole relatif aux réclamations collectives](#) qui contribuent à la mise en œuvre du traité par les Etats parties. Le contrôle s'effectue au moyen de deux procédures auxquelles les organisations non-gouvernementales (ONG) peuvent contribuer : celle des réclamations collectives et celle du [système des rapports](#) étatiques qui sont complémentaires du fait que les conclusions fondées sur les rapports peuvent servir de tremplin pour présenter une réclamation collective solide. Les deux procédures se trouvant sous la responsabilité du [Comité européen des Droits sociaux](#) (CEDS), constitué de 15 experts indépendants élus par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le statut participatif permet aux organisations non-gouvernementales internationales (OING) d'être habilitées par le [Comité Gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code de sécurité sociale](#) à introduire des réclamations collectives. C'est pourquoi les organes de la [Conférence des OING](#) en charge de la promotion des droits économiques et sociaux, à côté du Secrétariat de la Charte, veillent à la dynamique de coopération entre les OING dotées du statut participatif et les organes du Conseil de l'Europe chargés du contrôle de la mise en œuvre de la Charte.

Dans cette perspective et en continuité avec les sessions de formation organisées précédemment par la Conférence des OING, le Comité « Action pour les droits sociaux » vous invite au webinaire « La Charte sociale européenne révisée : quelle utilité pour quel impact ? ». Ceci constitue une nouvelle initiative suite aux ateliers de formation organisés successivement à Bruxelles et Strasbourg ces dernières années.

Objectifs :

- Renforcer la connaissance des organisations non-gouvernementales nationales et internationales des procédures de suivi (procédure de rapports et procédure de réclamation collective) de la Charte sociale européenne afin de les encourager à y prendre une part active.
- Mettre en avant le rôle essentiel que jouent les OING et les ONG dans l'application des procédures de suivi de la Charte pour mieux protéger les droits sociaux à l'échelle paneuropéenne.

- Faire connaître aux OING et aux ONG « le mode d'emploi » de la procédure de réclamations collectives de la Charte sociale européenne.
- Sensibiliser et soutenir les OING et ONG dans les réclamations collectives, afin d'accroître l'utilisation de cet outil visant à garantir les droits sociaux, économiques et culturels, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité dans les pays ayant ratifié le Protocole.
- Renforcer la capacité des OING à introduire des réclamations collectives dans le cadre de la Charte sociale européenne.

Les webinaires sont ouverts aux organisations non-gouvernementales nationales et internationales, groupes de la société civile informels, syndicats, Institutions nationales des droits de l'homme, organismes nationaux de promotion de l'égalité, experts académiques.

Projet de programme

29 mars 2022

Modérateur : Piotr SADOWSKI, Membre de la Commission permanente de la Conférence des OING, Président de la Plateforme sociale et SG de Volonteurope

14.00-14.20 Ouverture par Jan MALINOWSKI, Chef du Service des droits sociaux, Conseil de l'Europe

14.20-15.00 Présentation de la procédure de rapports et des questions ciblées aux États parties à la Charte sociale européenne relatives au groupe thématique 3 sur les droits liés au travail pour les conclusions 2022.

Nino CHITASHVILI, juriste, Service des droits sociaux

Présentation de la procédure des réclamations collectives et du rôle des ONG dans la procédure.

Henrik KRISTENSEN, Chef de service adjoint, Service des droits sociaux

Séance de questions-réponses

15.00-16.00 **Ateliers** (sans interprétation)

Atelier en anglais

Modérateur : Peter VERHAEGHE, Comité « Action pour les droits sociaux » de la Conférence des OING, Caritas Europe

Réclamation collective [n° 164/2018 Organisation européenne des associations militaires \(EUROMIL\) c. Irlande](#)

Réclamation collective [n°150/2017 Forum européen de la jeunesse \(YFJ\) c. Belgique.](#)

Intervenants :

Emmanuel JACOB, Président de l'Organisation Européenne des Associations et Organisations Syndicales Militaires (Euromil),

William HAYWARD, Chargé de la politique d'inclusion sociale et économique, Forum européen de la jeunesse,

Henrik KRISTENSEN, Chef de service adjoint, Service des droits sociaux, Conseil de l'Europe,

József HAJDÚ, membre du Comité européen des Droits sociaux.

Atelier en français

Modérateur : Anna Rurka Présidente du Comité Action pour les droits sociaux, ancienne présidente de la Conférence des OING

Réclamation collective [n° 162/2018 Fédération internationale des associations de personnes âgées \(FIAPA\) c. France,](#)

Intervenants :

Alain KOSKAS, Marie-Hélène ISERN REAL, Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA)

Laurent VIOTTI, Service des droits sociaux, Conseil de l'Europe

Petros STANGOS, ancien vice-président du Comité européen des Droits sociaux

16.00-16.30 Conclusions par Nicolas MOIZARD, Professeur des Universités - Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion et Institut du travail, l'Université de Strasbourg